



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 5 juillet 2023 à 9 h 08 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, messieurs les conseillers Daniel Champagnes, président, Maio Aubé, Marc Bureau et Gilles Chagnon formant le quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, André Turgeon, Directeur général adjoint. Gestion des actifs et des projets, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Michel Déziel, directeur adjoint, Cabinet, Frédérique Delisle, Daniel Feeny et Mathee Warnett, attachés politiques, M^e Véronique Denis, greffière, Steve Moran, conseiller, district électoral de Hull-Wright, Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines, Chantal Marcotte, directrice, Eau et matières résiduelles et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

CE-2023-600

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 21 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 21 juin 2023 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal, comme soumis.

Adoptée

CE-2023-601

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - WSP CANADA INC. - RÉALISATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA PHASE 2 DU PROJET D'ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN PINK À QUATRE VOIES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - BETTYNA BELIZAIRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-386 du 12 mai 2021, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils WSP Canada inc., un mandat pour la demande d'autorisation gouvernementale conformément au décret numéro 8-2013 du 16 janvier 2013 en vue de la réalisation de la phase 2 de l'élargissement du chemin Pink à quatre voies, entre le boulevard des Grives et le chemin Vanier, pour un montant total approximatif de 183 902,51 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP Canada inc. a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 34 297,04 \$ incluant les taxes, pour la réalisation d'une caractérisation des milieux naturels dans l'aire des travaux située à l'ouest du chemin Vanier et la reprise des calculs hydrauliques et de la mise en plan préliminaire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement, soit 10 % du contrat initial;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service de l'urbanisme et du développement durable recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 34 297,04 \$ incluant les taxes, à la firme WSP Canada inc. 480, boulevard de la Cité, bureau 200, Gatineau, Québec, J8T 8R3, et ce, sans impact budgétaire, pour les services professionnels de réalisation d'une caractérisation des milieux naturels dans l'aire des travaux situés à l'ouest du chemin Vanier et la reprise des calculs hydrauliques et de la mise en plan préliminaire pour la production d'un document de demande d'autorisation gouvernementale conformément au décret numéro 8-2013 du 16 janvier 2013 en vue de la réalisation de la phase 2 de l'élargissement du chemin Pink à quatre voies, entre le boulevard des Grives et le chemin Vanier, le tout en conformité avec ses avenants déposés le 2 mai 2023.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 218 199,55 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-21036-002-67620	31 317,77 \$	Entente Canada-Québec-Chemin Pink et boulevard La Vérendrye – Honoraires professionnels chemin Pink
04-13493	1 491,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 487,77 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-602

DEMANDER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC DE MODIFIER LA LIMITE DE VITESSE SUR LE BOULEVARD LORRAIN, ENTRE L'ADRESSE 1203, BOULEVARD LORRAIN ET LE CHEMIN DU 6^E RANG - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE – ALICIA LACASSE-BRUNET

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse sur le tronçon du boulevard Lorrain (R-366) situé entre l'adresse 1203, boulevard Lorrain et le chemin du 6^e rang (limite du territoire de la ville de Gatineau) est présentement de 90 km/h;

CONSIDÉRANT QUE le boulevard Lorrain (R-366) est une route de juridiction provinciale au nord de l'Autoroute 50;

CONSIDÉRANT QUE cette route est le lien principal entre la municipalité de Val-de-Monts et la ville de Gatineau et les accès à l'Autoroute 50;

CONSIDÉRANT QUE le boulevard Lorrain (R-366) est dépourvu d'aménagement pour les modes actifs;

CONSIDÉRANT QU'un regroupement de résidences se trouve à proximité du boulevard dans la partie nord du tronçon;

CONSIDÉRANT QUE le boulevard Lorrain (R-366) est une route autorisée pour le camionnage :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'analyser la possibilité de réduire la limite de vitesse sur le boulevard Lorrain (R-366), entre l'adresse, 1203, boulevard Lorrain et le chemin du 6^e rang.

Adoptée

CE-2023-603

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE CHOUINARD ET BOULEVARD LIONEL-ÉMOND - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - MARC BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Chouinard et le boulevard Lionel-Émond, dossier RS-23-117, comme illustré aux plans numéros CRO-23-187 et CRO-23-188 du 15 mai 2023, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

Rue	Côté	Endroit	En vigueur
Lionel-Émond	ouest	D'un point situé à 81 m au nord de la rue Gamelin, sur une distance de 38 m vers le nord	En tout temps
Lionel-Émond	ouest	D'un point situé à 112 m au sud du boulevard Saint-Raymond, sur une distance de 55 m vers le sud	En tout temps
Lionel-Émond	est	À partir du boulevard Saint-Raymond, sur une distance de 93 m vers le sud	En tout temps
Lionel-Émond	est	D'un point situé à 121 m au sud du boulevard Saint-Raymond, sur une distance de 43 m vers le sud	En tout temps
Chouinard	nord	À partir de la rue Chevalier, sur une distance de 18 m vers l'ouest	En tout temps
Chouinard	nord	À partir de la rue Chevalier, sur une distance de 18 m vers l'est	En tout temps
Chouinard	sud	À partir de la rue Chevalier, sur une distance de 11 m vers l'ouest	En tout temps
Chouinard	nord	À partir de la rue Jolicoeur, sur une distance de 15 m vers l'ouest	En tout temps
Chouinard	nord	À partir de la rue Jolicoeur, sur une distance de 15 m vers l'est	En tout temps
Chouinard	sud	À partir de la rue Jolicoeur, sur une distance de 11 m vers l'ouest	En tout temps

Chouinard	sud	À partir de la rue Jolicoeur, sur une distance de 15 m vers l'est	En tout temps
Jolicoeur	ouest	À partir de la rue Chouinard, sur une distance de 17 m vers le nord	En tout temps
Jolicoeur	ouest	À partir de la rue Chouinard, sur une distance de 20 m vers le sud	En tout temps
Jolicoeur	est	À partir de la rue Chouinard, sur une distance de 15 m vers le nord	En tout temps
Jolicoeur	est	À partir de la rue Chouinard, sur une distance de 17 m vers le sud	En tout temps

Implanter une zone d'arrêt interdit :

Rue	Côté	Endroit	En vigueur
Lionel-Émond	ouest	À partir de la rue Gamelin, sur une distance de 81 m vers le nord	Excepté autobus
Lionel-Émond	ouest	À partir du boulevard Saint-Raymond, sur une distance de 75 m vers le sud	Excepté autobus
Lionel-Émond	est	À partir de la rue Gamelin, sur une distance de 116 m vers le nord	Excepté autobus

Retirer une zone d'arrêt interdit :

Rue	Côté	Endroit	En vigueur
Lionel-Émond	ouest	D'un point situé à 75 m au sud du boulevard Saint-Raymond, sur une distance de 37 m vers le sud.	Excepté autobus

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

La signalisation sera mise en place dans le cadre des travaux de réfection routière 2023 – lot 2, conformément aux plans numéros CRO-23-187 et CRO-23-188 qui font partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2023-604

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUES BERRI, AMHERST ET BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU ET DE HULL-WRIGHT – JOCELYN BLONDIN ET STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues Berri et Amherst ainsi que sur le boulevard Saint-Joseph, dossier RS-22-171, comme illustré au plan numéro CRO-23-196 du 14 juin 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

Rue	Côté	Endroit	En vigueur
Saint-Joseph	ouest	À partir de la rue Brodeur jusqu'à la rue Amherst	En tout temps
Saint-Joseph	ouest	À partir du boulevard des Allumetières jusqu'à un point situé à 45 m au nord de la rue Dalpé	En tout temps
Saint-Joseph	ouest	D'un point situé à 45 m au sud de la rue Amherst, sur une distance de 13 m vers le sud	Excepté véhicule électrique en recharge
Saint-Joseph	est	À partir de la rue Dumas jusqu'à la rue Brodeur	En tout temps
Saint-Joseph	est	À partir de la rue Mgr Beaudoin sur une distance de 67 m vers le nord	En tout temps
Saint-Joseph	est	D'un point situé à 24 m au sud de la rue Mgr Beaudoin, sur une distance de 18 m vers le sud	Excepté véhicule électrique en recharge
Saint-Joseph	est	À partir de la rue Mgr Beaudoin sur une distance de 24 m vers le sud	En tout temps
Saint-Joseph	est	À partir de la rue Amherst sur une distance de 18 m vers le nord	En tout temps
Saint-Joseph	est	À partir de la rue Amherst jusqu'au boulevard des Allumetières	En tout temps
Berri	ouest	À partir de la rue Dalpé jusqu'à son extrémité sud	En tout temps
Berri	Extrémité sud de la rue	Au complet	En tout temps
Berri	est	À partir de la rue Amherst sur une distance de 24 m vers le sud	En tout temps

Implanter une zone d'arrêt interdit :

Rue	Côté	Endroit	En vigueur
Saint-Joseph	ouest	D'un point situé à 33 m au sud de la rue Amherst, sur une distance de 12 m vers le sud	Excepté autobus
Saint-Joseph	est	D'un point situé à 18 m au nord de la rue Amherst, sur une distance de 30 m vers le nord	Excepté autobus
Saint-Joseph	est	À partir de la rue Brodeur sur une distance de 42 m vers le sud	Excepté autobus

Implanter une zone de stationnement limité :

Rue	Côté	Endroit	En vigueur
Saint-Joseph	ouest	D'un point situé à 45 m au sud de la rue Amherst jusqu'à un point situé à 45 m au nord de la rue Dalpé	Horodateur entre 7 h-17 h du lundi au vendredi
Saint-Joseph	est	D'un point situé à 24 m au sud de la rue Mgr Beaudoin jusqu'à un point situé à 48 m au nord de la rue Amherst	Horodateur entre 7 h-17 h du lundi au vendredi
Amherst	sud	D'un point situé à 75 m à l'ouest du boulevard Saint-Joseph, sur une distance de 9 m vers l'ouest	2 h entre 9 h-16 h du lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

La signalisation sera mise en place dans le cadre des travaux de réfection du boulevard Saint-Joseph, conformément au plan numéro CRO-23-196 qui font partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2023-605

SOUSSION 2023 SP 051 - INSTALLATION DE CHAUDIÈRE ET THERMOPOMPES À LA CASERNE 5 ALDORIA-DUMULONG - PROJET 20-2048 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - OLIVE KAMANYANA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Barette Bernard - Enerflamme, 36, rue de Varenne, unité 1, Gatineau, Québec, J8T 0B6, pour les travaux de remplacement de thermopompes à la caserne 5 Aldoria-Dumulong, sur la base des prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 666 452,59 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 mai 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19001-013-67621	608 560,04 \$	Travaux financés à même la réserve cycle de vie - 20-2048 - Caserne 5 - Chaudière
04-13493	28 982,50 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	28 910,05 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-606

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE SAINT-JEAN-BOSCO - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Saint-Jean-Bosco, dossier RS-23-134, comme illustré au plan numéro CRO-23-211 du 13 juin 2023, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

Rue	Côté	Endroit	En vigueur
Saint-Jean-Bosco	sud	D'un point situé à 48 m à l'ouest de la rue Scott, sur une distance de 90 m vers l'ouest	7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin

La présente résolution s'ajoute à la signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-23-211 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2023-607

REJET - SOUMISSION 2022 SP 289 - TRAVAUX DIVERS AUX PARCS AYDELU, DE LA RIVIERA ET LOUIS-PHILION - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE TOURAINE ET DU LAC-BEAUCHAMP - STEVEN BOIVIN, TIFFANY-LEE MORRIS PARENT ET DENIS GIROUARD

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'approvisionnement responsable a lancé, le 18 mai 2023, un appel d'offres public pour les travaux de réaménagement des clôtures pour les parcs Aydelu et de la Riviera ainsi que l'installation d'un filet protecteur pour le terrain de baseball au parc Louis-philion pour le Service des infrastructures et des projets;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis dépassent les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2022 SP 289 et autorise le Service de l'approvisionnement responsable à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2023-608

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - ENTREPRISES G.N.P. INC. - RÉFECTION ROUTIÈRE DE LA RUE NOTRE-DAME, PHASE 6, ENTRE LA RUE MAIN ET LE BOULEVARD LABROSSE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GRIOUARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-382 du 11 mai 2022, adjugeait à la firme Entreprises G.N.P. inc., un contrat pour la réfection routière de la rue Notre-Dame, phase 6, entre la rue Main et le boulevard Labrosse pour un montant total approximatif de 20 498 499,54 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 189519 et 191325 ont déjà été approuvées pour un montant de 174 561,66 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+, s.e.n.c., mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans, devis et documents d'appels d'offres ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet, recommande un montant total de 223 986,33 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 189519 et la 191325 pour un montant de 174 561,66 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 49 924,67 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Entreprises G.N.P. inc., dans le cadre du projet de Réfection routière de la rue Notre-Dame, phase 6, entre la rue Main et le boulevard Labrosse, et ce, sans impact budgétaire, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 223 986,33 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 20 722 485,88 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-21008-501-67622	35 514,31 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 18-3024 - Notre-Dame - Phase 6 - Pavage
18-21008-502-67623	4 647,07 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 18-3024 - Notre-Dame – Phase 6 - Aqueduc
18-21008-503-67624	4 969,93 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 18-3024 - Notre-Dame – Phase 6 - Égouts
04-13493	2 149,37 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 143,99 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-609

SOUSSION 2022 SP 433 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE D'AVANT-PROJET - BASSIN VERSANT DU RUISSEAU WABASSEE - ZONE I - STABILISATION DU COURS D'EAU - SECTEUR DAVIDSON EST - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels de réalisation d'une étude d'avant-projet du « Bassin versant du ruisseau Wabassée – Zone I – Stabilisation du cours d'eau, secteur Davidson Est », pour un montant approximatif de 229 547,59 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 mai 2023, et ce, comme étant la seule soumission reçue ayant obtenu la note de passage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30882-451-67625	209 607,54 \$	Projet du bassin versant du ruisseau Wabassée - 21-3094 – Honoraires professionnels - Wabassée I - Davidson – Stabilisation des berges
04-13493	9 982,50 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	9 957,55 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-610

SOUSSION 2022 SP 094 - RÉFECTION DE PAVAGE DANS DIVERS PARCS - PARCS DES JARDINS-LAVIGNE ET LAROCQUE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE ET DE HULL-WRIGHT - GILLES CHAGNON ET STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Gadbois, 1679, rue Jean-Louis-Malette, Gatineau, Québec, J8R 0C1, pour la réfection de pavage dans divers parcs, soit les parcs des Jardins-Lavigne et Larocque, pour un montant total approximatif de 309 133,28 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 6 juin 2023, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-22011-009-67626	150 000,00 \$	Plan d'investissements communautaires (PIC) - 22-3009 - Parc jardin-Lavigne
18-22011-007-67627	84 724,91 \$	Plan d'investissements communautaires (PIC) - 22-3009 – Parc Larocque
18-23016-004-67628	47 554,97 \$	Ajustements de couts - Projets (PIC) - 22-3009 - Parc jardin-Lavigne
04-13493	13 443,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	13 409,90 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-611

SOUSSION 2023 SP 179 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE D'AVANT-PROJET - BASSIN VERSANT DU RUISSEAU WABASSEE - ZONE D - STABILISATION DU COURS D'EAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Avizo Experts-Conseils inc., 1994, rue Michelin, local 100, Laval, Québec, H7L 5C2, pour les services professionnels de réalisation d'une étude d'avant-projet du projet « Bassin versant du ruisseau Wabassee – Zone D – Stabilisation des berges du cours d'eau », dans le secteur Gatineau, pour un montant approximatif de 206 857,27 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 mai 2023, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30882-211-67629	188 888,26 \$	Projet du bassin versant du ruisseau Wabassee - 22-3050 – Honoraires professionnels - Wabassee D - Cap-aux-Meules – Érosion de la berge
04-13493	8 995,75 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	8 973,26 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-612

SOUSSION 2023 SP 188 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION ROUTIÈRE DE LA RUE BELLEHUMEUR - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme CITEK, s.e.n.c., 99, rue Crémazie, unité 104, Gatineau, Québec, J8Y 3P1, pour les services professionnels offrant les services d'ingénieurs-conseils spécialisés en génie civil pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour le projet de « Réfection routière rue Bellehumeur », pour un montant total de 330 370,58 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 juin 2023, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30912-125-67630	301 672,37 \$	Divers travaux de réfection des réseaux d'aqueduc - 20-3097 – Honoraires professionnels - Bellehumeur
04-13493	14 367,06 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	14 331,15 \$	TVP à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-613

SOUSSION 2023 SP 243 - SPIC - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - BASSIN 70 - RUES DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE, CHAMPLAIN ET MARSTON - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Les Services EXP inc., 920, boulevard Saint-Joseph, bureau 105, Gatineau, Québec, J8Z 1S9, pour les services d'ingénieurs-conseils spécialisés en génie civil concernant les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour le projet de « Réfection des services municipaux – Bassin 70 – Notre-Dame-de-l'Île, Champlain et Marston », pour un montant total de 526 745,32 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 5 juin 2023, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30843-510-67631	480 988,68 \$	Honoraires professionnels - Travaux infrastructure d'eau potable et assainissement de l'eau - Technique - 20-3078 - Bassin 70 - Pavage
04-13493	22 906,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	22 849,69 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-614

SOUSSION 2023 SP 043 - SOLUTION INFORMATIQUE POUR LA GESTION DES ENTRAVES SUR LE RÉSEAU ROUTIER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Technologies OPA inc., 200, boulevard Saint-Martin Ouest, Suite 130, Laval, Québec, H7S 2E4, pour la fourniture d'une solution informatique permettant d'assurer la gestion, la planification, le suivi et le contrôle des entraves sur son réseau routier pour un montant total approximatif de 319 745,48 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 avril 2023 et révisée le 16 juin 2023, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme ayant satisfait au banc d'essais.

Le contrat sera valide pour trois ans, et ce, à compter de la date d'adjudication, avec la possibilité de le renouveler pour sept périodes additionnelles d'une année.

Si la Ville se prévaut des options de renouvellement, les prix soumis aux articles 2.3, 3.1.3 et 3.2.3 de la formule de soumission seront révisés annuellement selon l'IPC.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-30130-555 - Division services techniques – Entretien de logiciels.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2024 à 2026 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-615

SOUSSION 2022 SP 187 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PROLONGEMENT DU BOULEVARD DU CARREFOUR - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Avizo Experts-Conseils inc., 1994, rue Michelin, local 100, Laval, Québec, H7L 5C2, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils spécialisés en génie civil concernant les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services d'accompagnement durant la construction pour le projet « Prolongement du boulevard du Carrefour », pour un montant approximatif de 105 259,61 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 mai 2023, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- autorise la firme Avizo Expert-Conseils, à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et à présenter, tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de « Prolongement du boulevard du Carrefour »;

- autorise la firme Avizo Expert-Conseils, à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet de « Prolongement du boulevard du Carrefour »;
- confirme l'engagement de la Ville à soumettre au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et aux autorités concernées, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30912-124-67632	96 116,05 \$	Divers travaux de réfection des réseaux d'aqueduc - 20-3060 – Honoraires professionnels - Boulevard du Carrefour
04-13493	4 577,50 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	4 566,06 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-616

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - QDI - RÉFECTION DU BOULEVARD MALONEY EST ET RÉFECTION DE LA RUE BEULAC, FAISANT PARTIE DES PROJETS DU LOT 3 DU PROGRAMME DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2018-2019, MÉGA-MANDAT PHASE I - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET D'AYLMER - MARIO AUBÉ ET STEVEN BOIVIN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-539 du 4 juillet 2018, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils QDI (anciennement Quadrivium + Dumont Groupe-conseils inc.), un mandat pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier dans le cadre des projets du lot 3 du programme de réfection du réseau routier 2018-2019, méga-mandat phase I, pour un montant total approximatif de 490 598,33 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-333 du 15 mai 2019, autorisait l'ajustement de coûts des honoraires professionnels d'ingénieurs-conseils, au montant de 69 656,33 \$ incluant les taxes, à la firme QDI, pour la conception et la surveillance additionnelle de chantier pour les travaux des projets du lot 3 du programme de réfection du réseau routier 2018–2019, méga-mandat phase I, portant le montant total cumulatif du mandat à 560 254,66 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 168838, 185311 et 191369 ont déjà été approuvées pour un montant de 54 476,54 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme QDI, a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 192 950,09 \$ incluant les taxes, pour la surveillance additionnelle de chantier et bureau ainsi que l'ajustement des frais de surveillance portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 247 426,63 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 168838, 185311 et 191369 pour un montant de 54 476,54 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 192 950,09 \$ incluant les taxes, à la firme QDI, et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre des projets du lot 3 du programme de réfection du réseau routier 2018–2019, méga-mandat phase I, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 247 426,63 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 807 681,29 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-023-67633	8 322,53 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3051 – Rue Beaulac – Rue Xavier-Lat
06-30912-126-67634	198 996,46 \$	Divers travaux de réfection des réseaux d'aqueduc- 15-3050 – Honoraires professionnels - Maloney Est – Cheval Blanc – District électoral de la Rivière Blanche
04-13493	9 873,51 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	9 848,83 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-617

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2022 SP 038 - RÉFECTION DES CONDUITES DE REFOULEMENT DU POSTE DE POMPAGE TOURAINNE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINNE - TIFFANY-LEE NORRIS PARENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-606 du 6 juillet 2022, adjugeait un contrat à la firme DLS Construction inc. pour le remplacement du système de supports et du revêtement isolant des deux conduites de refolement du poste de pompage Touraine au montant de 3 161 697,53 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE deux délégations de pouvoir numéros 192574 et 193322 ont été approuvées au montant de 61 596,87 \$ incluant les taxes.

CONSIDÉRANT QUE des enjeux en lien avec les services professionnels et les conditions existantes sur le chantier ont nécessités l'arrêt des travaux en février dernier;

CONSIDÉRANT QUE depuis le mois d'avril, des frais de chantier inhérents à l'arrêt des travaux sont encourus par l'entrepreneur, notamment en lien avec la location de l'échafaudage, des roulottes de chantier et des terrains adjacents ainsi que des frais de coordination;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des coûts supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement ou supérieur à 200 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 192574 pour un montant total de 13 045,34 \$ incluant les taxes;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 193322 pour un montant total de 48 551,53\$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 646 188,03 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, dans le cadre du contrat des travaux de réfection des conduites de refoulement du poste de pompage Touraine, pour un cumulatif des ajustements à approuver à 707 784,90 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant cumulatif de 3 869 482,43 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30843-115-67635	590 055,80 \$	Honoraires professionnels - Travaux infrastructure de l'eau potable et assainissement des eaux technique - 15-1013 - Poste Touraine - Conduite de refoulement
04-13493	28 101,24 \$	TPS à recevoir ristournes
04-13593	28 030,99 \$	TVQ à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-618

SOUSSION 2023 SP 251 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉLARGISSEMENT DE L'INTERSECTION, ENTRE LE CHEMIN VANIER ET LE BOULEVARD DU PLATEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels d'une firme offrant les services d'ingénieurs-conseils spécialisés en génie civil concernant les services consultatifs, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour le projet d'élargissement de l'intersection, entre le chemin Vanier et le boulevard du Plateau situé dans le secteur d'Aylmer pour un montant total de 250 652,63 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 juin 2023, et ce, comme étant la seule soumission s'étant qualifiée, ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;

- autorise la firme CIMA+, s.e.n.c. à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), et à présenter, tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet d'élargissement de l'intersection, entre le chemin Vanier et le boulevard du Plateau dans le secteur d'Aylmer;
- autorise la firme CIMA+, s.e.n.c. à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet d'élargissement de l'intersection, entre le chemin Vanier et le boulevard du Plateau dans le secteur d'Aylmer;
- confirme l'engagement de la Ville à soumettre au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et aux autorités concernées, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-23021-001-67636	200 000,00 \$	Surdimensions – Financement temporaire du projet d'élargissement - 21-3039 – Honoraires professionnels - Élargissement du chemin Vanier et du boulevard du Plateau
06-30912-117-67637	28 879,26 \$	Divers travaux de réfection des réseaux d'aqueduc - 22-6014 - Plan directeur – Bassin Thérien
04-13493	10 900,31 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 873,06 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-619

SOUSSION 2020 SP 207 - PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2020-566	--	Météo Globale inc.	2020 SP 207 – Prévisions météorologiques sur le territoire de la ville de Gatineau	33 064,51 \$	1 ^{er} octobre 2023 jusqu'au 30 septembre 2024	oui

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue audit contrat.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la première année optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 30 juin 2020.

Les prix seront indexés selon l'indice des prix à la consommation du mois de juillet qui sera publié le 15 août 2023 par Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2024 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-620

SOUSSION 2024 SP 001 - REGROUPEMENT D'ACHATS AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES - FOURNITURE DE VÉHICULES LÉGERS (2024) - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 et 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, une entente ayant pour but l'achat de véhicules légers;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que le Centre d'acquisitions gouvernementales s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle du Centre d'acquisitions gouvernementales pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration du Centre d'acquisitions gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE la proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales a le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de divers véhicules légers pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales fera l'analyse des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales adjudgera un contrat;

CONSIDÉRANT QU'il est possible pour la Ville de Gatineau d'intégrer cet achat regroupé pour se procurer divers véhicules légers, et ce, selon les quantités nécessaires à ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par le Centre d'acquisitions gouvernementales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- conclue, par la présente, une entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'achat de divers véhicules légers;

- accepte les produits à être livrés selon l'analyse comparative des produits effectuée par le Centre d'acquisitions gouvernementales;
- s'engage à fournir au Centre d'acquisitions gouvernementales les types et quantités de véhicules dont la Ville aura besoin en remplissant les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra le Centre d'acquisitions gouvernementales et en retournant ces documents à la date fixée;
- s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- reconnaît que le Centre d'acquisitions gouvernementales facturera à la Ville un frais annuel d'adhésion au regroupement de 500 \$;
- reconnaît que le Centre d'acquisitions gouvernementales facturera à la Ville un frais d'administration de 350 \$ par véhicule acheté;
- transmette un exemplaire de la présente résolution au Centre d'acquisitions gouvernementales.

Les fonds à cette fin seront pris jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même divers postes budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-621

SOUMISSION 2023 SP 217 - SERVICES D'ENTRETIEN MÉCANIQUE DE SYSTÈMES CVAC - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 3663981 Canada inc./ Alpha Combustion, 435, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 8A5, pour le service d'entretien mécanique de systèmes CVAC, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour trois ans de 779 075,20 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 juin 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	MONTANT TOTAL (TAXES INCLUSES)	DESCRIPTION
Objet 532 - plusieurs édifices	694 472,00 \$	Service des travaux publics - Entretien des édifices
Objet 532 - plusieurs édifices	33 243,87 \$	Service de l'eau et des matières résiduelles
Par projet	51 359,33 \$	Service des infrastructures et des projets

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-622

SOUSSION 2023 SP 115 - ACHAT DE DEUX SOUFFLEUSES À NEIGE AMOVIBLES AVEC OPTION - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme J.A. Larue inc., 3003, avenue Watt, Québec, Québec, G1X 3W2, pour l'achat de deux souffleuses à neige amovibles avec option pour un montant de 451 633,30 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 3 mai 2023, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-623

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUSSION 2019 SP 014 - LOCATION D'UN SYSTÈME DE TÉLÉMÉTRIE (GPS)

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2019-569	---	Focus Gestion de flotte et carburant inc.	2019 SP 014 – Location d'un système de télémétrie (GPS)	233 042,06 \$	2023-11-01 au 2024-10-31	Oui

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 27 mai 2019.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2024, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-624

SOUSSION 2023 SP 055 - LOCATION DE BALAIS MÉCANIQUES DE RUES, AUTOMOTEURS, SANS OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entreprises Myrroy, 8205, avenue Ouimet, Saint-Hyacinthe, Québec, J2R 1S7, pour la location de six balais mécaniques de rues, automoteurs, sans opérateur pour trois ans pour un montant total approximatif de 1 500 975,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 mars 2023 et révisée le 2 juin 2023, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide pour trois ans, et ce, à compter de la date d'adjudication.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement selon l'IPC.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire balayage et arrosage – Location de machineries et véhicules (02-31240-515).

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2024 à 2026 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-625

SOUSSION 2023 SP 237 - PROGRAMME DE RESURFAÇAGE 2023 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 130247 Canada inc. (Pavage Inter Cité), 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour le programme de resurfaçage 2023 pour une période de quatre mois, pour un montant total approximatif de 1 237 690,81 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 juin 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41541-521-67639	160 736,69 \$	Ajustements de la structure – Entrave pour la réparation et l'infrastructure
18-23014-001-67640	599 999,99 \$	Travaux publics - Programme de réfection du réseau routier – Travaux publics – Méga rapiéçage 2023
18-23014-002-67641	369 439,99 \$	Travaux publics - Programme de réfection du réseau routier – Travaux publics – Interventions palliatives 2023
04-13493	53 824,35 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	53 689,79 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-626

SOUSSION 2023 SP 209 - LOCATION DE TONDEUSES, FAUCHEUSES ET TRACTEURS SANS OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Carrière & Poirier Equipment Ltd, 5024, County Road 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0, pour le secteur est et ouest pour la location de tondeuses, faucheuses et tracteurs sans opérateur pour un contrat de trois ans pour un montant de 1 055 436,01 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 juin 2023, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour chaque section.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Montant taxes incluses	Description
02-71440-516	860 380,92 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes
02-71425-516	195 055,08 \$	Terrains sportifs – Location à long terme

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2024 à 2026 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-627

SOUSSION 2023 SP 199 - RENOUELEMENT DU SERVICE EUREKA.CC - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

CONSIDÉRANT QUE le service d'abonnement au service Eureka.cc est utilisé depuis 2006 et permet l'accès à de nombreux contenus de presse, dont Le Devoir, La Presse, Le Droit et aux hebdomadaires de l'Outaouais, des fiches biographiques, des profils d'entreprise et des rapports, des accès à des contenus provenant de la télévision, de la radio ainsi que des médias sociaux;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 alinéa 4 de la *Loi sur les cités et villes* concernant l'adjudication des contrats ne s'applique pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'abonnements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le renouvellement du contrat de service Eureka.cc à la compagnie CEDROM-Sni, 825, avenue Querbes, bureau 200, Montréal, Québec, H2V 3X1, pour la période du 22 mars 2023 au 21 mars 2026 pour un montant total de 119 624,39 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2024 à 2026, les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72220-675-67638	35 871,03 \$	Gestion des collections périodiques québécois
04-13493	1 708,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 704,08 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-628

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DES GRANDS FEUX DU CASINO LAC-LEAMY - 2 AU 19 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront au Musée canadien de l'histoire dans le cadre des Grands Feux du Casino Lac-Leamy;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation de la circulation et du stationnement est un élément essentiel à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de Gatineau assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les organisateurs de l'événement, en collaboration avec le Service de police de Gatineau, à fermer les rues et les espaces de stationnements sur rue selon l'horaire détaillé ci-dessous :

Heures	Rues
17 h à 22 h	Sentier récréatif des Voyageurs, entre le pont du Portage et le pont Alexandra
20 h 45 à 22 h 30	Rue Laurier, entre la rue Hôtel-de-Ville et le boulevard Sacré-Cœur
20 h 45 à 22 h 30	Rue Victoria, entre les rues Notre-Dame-de-l'île et Laurier
20 h 45 à 22 h 30	Rue Papineau, entre les rues Notre-Dame-de-l'île et Laurier
20 h 45 à 22 h 30	Rue Élizabeth-Bruyère, entre les rues Notre-Dame-de-l'île et Laurier
20 h 45 à 22 h 30	Boulevard des Allumettières, entre le boulevard Maisonneuve et la rue Laurier
20 h 45 à 22 h 30	Rue Saint-Étienne, entre les rues Notre-Dame-de-l'île et Laurier
20 h 45 à 22 h 30	Rue de Verdun, entre les rues Notre-Dame-de-l'île et Laurier
20 h 45 à 22 h 30	Rue Notre-Dame-de-l'île, entre la rue Élizabeth-Bruyère et le boulevard des Allumettières
19 h 30 à 22 h 30	Pont Alexandra (fermeture aux véhicules)
20 h 30 à 22 h 15	Pont Alexandra (fermeture aux piétons)

Le tout selon le plan numéro CRO-22-286 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer l'accès aux véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;

L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements, 30 jours avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ désignant la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle.

Adoptée

CE-2023-629

DÉMONSTRATIONS ET MANŒUVRES AÉRIENNES - AÉRONEFS MILITAIRES ET CIVILS DANS LE CADRE D'AÉRO GATINEAU-OTTAWA - 15 AU 17 SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE des aéronefs militaires et civils seront à proximité et en survol de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa du 15 au 17 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE leur présence s'inscrit dans le cadre de l'événement Aéro Gatineau-Ottawa du 15 au 17 septembre 2023, sur le site de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE des activités aériennes seront réalisées à l'intérieur des cadres opérationnels et des normes de sécurité habituelles des Forces armées canadiennes, du ministère des Transports du Canada, de l'armée de l'air des États-Unis en pareille circonstance et que tous les arrangements nécessaires ont été faits avec les autorités de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les aéronefs reliés à l'événement Aéro Gatineau-Ottawa à une démonstration et à des manœuvres d'acrobaties aériennes du 15 au 17 septembre 2023 près de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa, en dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

De plus, cette autorisation comprend le survol de Gatineau à des altitudes inférieures à 500 pieds ainsi que les décollages, les atterrissages et les vols d'entraînement qui se dérouleront du 15 au 17 septembre 2023.

Adoptée

CE-2023-630

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CENTRE D'INTERVENTION ET DE PRÉVENTION EN TOXICOMANIE DE L'OUTAOUAIS - 92, RUE SAINT-JACQUES - DISTRICT ÉLECTORAL HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie de l'Outaouais a obtenu, le 1^{er} janvier 2003, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 92, rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique de la reconnaissance tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie de l'Outaouais a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 92, rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à

l'organisme Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie de l'Outaouais pour l'immeuble situé au 92, rue Saint-Jacques.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-631

RADIATION - COMPTES À RECEVOIR 2022 ET ANTÉRIEURS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la préparation des états financiers, le Service des finances a analysé les différentes créances à recevoir et certaines sont considérées comme étant des créances irrécouvrables pour lesquelles il devient nécessaire de procéder à la radiation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises afin de procéder à la radiation des différentes créances à recevoir inscrites sur les listes des radiations du 31 décembre 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-632

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 23- ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 25 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 24 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 24

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 23 accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 25, la liste des réquisitions numéro 24, ainsi que la liste des embauches numéro 24 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 23	Pièces de comptes à payer	18 294.50 \$	19 au 23 juin 2023
Liste PD numéro 25	Pièces de comptes à payer	662 516.25 \$	19 au 23 juin 2023
Liste des réquisitions numéro 24	Pièces de comptes à payer	3 226.47 \$	19 au 23 juin 2023
Liste des embauches numéro 24	Embauche du personnel temporaire	422 680.48 \$	11 au 17 juin 2023

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-633 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-20 POUR UN MONTANT TOTAL DE 305 004,30 \$ POUR LA PÉRIODE DU 15 AU 21 JUIN 2023**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-20 d'un montant de 305 004,30 \$ pour la période du 15 au 21 juin 2023.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-634 **SOUSSION 2023 SP 059 - FOURNITURE ET ENTRETIEN D'UN SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE - SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Incotel,ISQ inc., 2397, rue Guénette, Montréal, Québec, H4R 2E9, pour la fourniture et l'entretien d'un système téléphonique pour une période de cinq ans, pour un montant total approximatif de 1 039 605,07 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 avril 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat pourrait être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2024 à 2028 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-23004-001-67642	394 662,77 \$	Modernisation de la téléphonie
04-13493	18 795,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	18 748,72 \$	TVQ à recevoir Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2023.

Adoptée

CE-2023-635 **FERMETURE DE RUES POUR L'ÉVÉNEMENT LE FESTIVAL DU VIEUX-AYLMER DU 17 AU 21 AOÛT 2023 - DISTRICT D'AYLMER - STEVEN BOIVIN**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer (APICA) organise l'événement « Le Festival du Vieux-Aylmer » les 18 et 19 août 2023 afin d'animer et de dynamiser le secteur de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE l'APICA a demandé l'autorisation à la Ville de Gatineau de fermer temporairement des sections des rues Park et Broad, entre les rues Principale et Patrimoine, du 17 au 21 août 2023 inclusivement afin de permettre le montage et le démontage du site et la tenue de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE les fermetures demandées permettront de maintenir une voie de circulation libre sur chacune des deux rues fermées afin de permettre l'accès aux véhicules d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation nécessaire sera installée par l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'APICA a déposé une demande de permis d'événement temporaire et que l'autorisation de la fermeture de rues sera conditionnelle à son obtention et à l'approbation de tous les services concernés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer (APICA), organisateur de l'événement « Le Festival du Vieux-Aylmer », à fermer une section de la rue Park et une section de la rue Broad, entre les rues Principale et Patrimoine, entre les 17 et 21 août 2023, le tout selon les conditions suivantes :

- Fournir, installer et retirer toute signalisation requise telle qu'identifiée au plan de fermeture de rue approuvé;
- Assurer la gestion des matières résiduelles durant l'événement et nettoyer les lieux après sa tenue;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à en fournir la preuve au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés du Centre de services d'Aylmer avant la tenue de l'événement;
- Obtenir le permis d'événement temporaire requis à la tenue de l'événement.

Adoptée

CE-2023-636

SOUSSION 2023 SP 202 - RÉFECTIONS ROUTIÈRES 2023 - LOT 2 - BOULEVARD LIONEL-ÉMOND ET LA RUE CHOUINARD - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - MARC BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour la réfection routière du boulevard Lionel-Émond et la rue Chouinard, le tout sur une longueur approximative de 775 m, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 4 191 203,11 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 juin 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme;

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30843-605-67643	2 777 905,31 \$	Honoraires professionnels - Travaux infrastructure, eau potable et assainissement - Eaux technologie - 19-3083 - Lionel-Émond (Saint-Raymond à Gamelin)
06-30868-014-67644	1 049 221,77 \$	Travaux de réfection du réseau routier 19-3011 – Rue Chouinard de la rue Riel à Jolicoeur
04-13493	182 265,84 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	181 810,19 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2023.

Adoptée

CE-2023-637

SOUSSION 2023 SP 109 - COLLECTE DES ORDURES, DES MATIÈRES COMPOSTABLES ET DES ENCOMBRANTS - SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Derichebourg Canada Environment inc., 9000, boulevard Ray Lawson, Montréal, Québec, H1J 1K8, pour les services de collecte des ordures, des matières compostables et des encombrants sur l'ensemble du territoire de la ville, sur la base des prix unitaires inscrits au volet AB de la formule de soumission pour un montant approximatif de 66 301 413,14 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 mai 2023, et ce, comme étant l'option la plus avantageuse au niveau des coûts de la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Le contrat débutera le 30 mai 2024 et se terminera le 26 mai 2029, soit 60 mois, avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année.

Les prix unitaires seront ajustés à la date de début des travaux selon l'IPC du mois d'avril 2024 pour tenir compte de l'indexation des prix entre la date d'adjudication du contrat et la date de début des travaux.

Les prix unitaires seront ensuite indexés annuellement, à la date anniversaire du contrat, selon l'IPC.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2024 à 2029 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2023.

Adoptée

CE-2023-638

SOUSSION 2023 SI 239 - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - SERVICE D'ARBORICULTURE - VERGLAS 5 AVRIL 2023 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité :

- Entérine les dépenses déjà encourues de 243 524,93 \$ incluant les taxes, pour les services d'arboriculture exécutés en urgence suivant la tempête de verglas du 5 avril 2023 aux firmes suivantes :
 - La firme 13610331 Canada inc. (ART-bres), 299. Chemin Schwartz, Ladysmith, Québec, J0X 2A0, pour un montant total de 73 765,09 \$ incluant les taxes;
 - La firme Paysagement RG, 76, rue Scott, app 8, Gatineau, Québec, J8Y 4H1, pour un montant total de 78 549,48 \$ incluant les taxes;
 - La firme Arboriste Expert Conseil, 63-A, chemin des Pommiers, Chelsea, Québec, J9B 2M2, pour un montant total de 21 745,67 \$ incluant les taxes;
 - La firme 11182609 Canada inc. (Service d'Arbre SM), 84, rue Monet, Cantley, Québec, J8V 3L6, pour un montant total de 69 464,69 \$ incluant les taxes.
- Autorise le trésorier à faire les écritures comptables nécessaires.

Adoptée

CE-2023-639

SOUSSION 2023 SP 094 - ACHAT D'UNE DAMEUSE À NEIGE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équipement Plannord ltée, 70, rue d'Anvers, Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec, G3A 1S4, pour l'achat d'une dameuse à neige pour un montant de 431 932,33 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposés le 19 mai 2023, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2023.

Adoptée

CE-2023-640

SOUSSION 2023 SP 203 - FOURNITURE D'UN CAMION 10 ROUES ÉCUREUR D'ÉGOUT/VIDE PUISARD - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les équipements C.M. inc., 350, rue Charles-Marchand, Repentigny, Québec, J5Z 4P1, pour la fourniture d'un camion 10 roues avec écureur d'égout/vide puisard pour un montant approximatif de 820 590,74 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 mai 2023, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage de la grille d'analyse lors des évaluations et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2023.

Adoptée

CE-2023-641

MISE EN APPLICATION DE LA DÉCISION ARBITRALE DU GRIEF B-21-143

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-3-2023 modifiant le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau dans le but d'augmenter les dépenses autorisées, il est nécessaire de faire autoriser le paiement de jugement issu d'un tribunal administratif ou judiciaire ou d'une entente hors cour pour laquelle la perte financière ou la dépense excède 250 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense quant au paiement de la sentence arbitrale dans le dossier de grief B-21-143 sera au-delà de la somme de 250 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la directrice du Service des ressources humaines à verser les sommes dues dans le dossier de grief B-21-143.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2023.

Adoptée

CE-2023-642

PLACE DE LA CITÉ - HABILLAGE DE LA SCÈNE

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la culture de Gatineau souhaite apporter des aménagements à la Place de la Cité pour un montant total de 62 650 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la culture de Gatineau est en production pour l'habillage de la scène de la Place de la Cité, le tout avec la collaboration des services municipaux pour les travaux;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure est située dans le district du conseiller municipal Daniel Champagne et qu'il désire contribuer au montage financier par le biais de son budget discrétionnaire d'aménagement de quartier à la hauteur de 10 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de la Maison de la culture de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-79943-692-67572 – Daniel Champagne – Du Versant – Aménagement – Équipements non capitalisables.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2023.

Adoptée

CE-2023-643

SOUSSION 2023 SP 175 - LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), 100, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, J7W 1M4, concernant la location de toilettes chimiques pour une période de trois ans, au montant total approximatif de 188 426,32 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 avril 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada. Le contrat pourrait être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Description	Montant taxes incluses
02-71120-519	Opérations et installations sportives – Parcs	11 498,50 \$
02-71432-519	Opérations et installations sportives – Jardins communautaires	28 956,98 \$
02-72139-519	Service des arts, de la culture et des lettres	359,26 \$
02-21603-513	Service de police de la Ville de Gatineau	1 057,77 \$

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2024 à 2026 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2023.

Adoptée

CE-2023-644

RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI - EMPLOYÉ NUMÉRO 104128

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 104128 est à l'emploi de la Ville de Gatineau depuis le 7 août 1990 en tant que contremaître au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'il est absent de façon continue depuis le 6 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Régis des rentes du Québec a accepté le dossier et considère qu'il est inapte à reprendre son emploi ou tout emploi rémunérateur de manière permanente;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a fait le choix de la rupture d'emploi;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucune forme d'accommodement possible et que la Ville de Gatineau doit mettre fin au lien d'emploi avec l'employé numéro 104128 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé 104128.

Adoptée

CE-2023-645

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 103554

CONSIDÉRANT la signature de la lettre d'entente tripartite ENT-BLE-21-19 le 11 octobre 2022;

CONSIDÉRANT notamment le paragraphe 10 de l'entente ENT-BLE-21-19 qui prévoit qu'advenant que l'employé contrevienne à l'un ou l'autre des engagements souscrits aux différents articles de l'entente, l'employeur mettra automatiquement fin à son lien d'emploi, et ce, sans aucun avis;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a contrevenu à différents engagements de l'entente ENT-BLE-21-19 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 103554.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif